



Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

Flash info : décision ministérielle du 4 septembre 2008

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports, a signé le 4 septembre une nouvelle décision ministérielle relative au projet.

Celle-ci confirme la poursuite des études sur la partie nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise sur la base du fuseau A, en jumelage avec les autoroutes A 42 et A 432.

Ce fuseau A amélioré intègre un ensemble de mesures substantielles d'insertion et de protection demandées par la décision ministérielle du 3 avril 2007. La décision du ministre insiste notamment sur les protections acoustiques, le projet devant être exemplaire dans ce domaine.

Pour le tronçon sud, qui permettra de rejoindre la vallée du Rhône au sud de Lyon, la décision ministérielle annonce une large consultation locale sur les sept options de passage qui ont été présentées au comité de pilotage du 9 juin 2008.

Poursuite de la concertation – information des élus

Après une série de réunions intercommunales, RFF rencontre chacune des communes concernée par les options de passage du CFAL sud afin de présenter les études et les procédures en cours, de répondre aux questions des élus et de prendre connaissance des contraintes locales pouvant influencer sur le projet étudié.

Contact: Guillaume Bouvier 04 72 84 53 81

Pour la partie nord, RFF rencontre chacune des communes concernée par le tracé afin de présenter les variantes étudiées et les dispositifs de protection proposés.

Contact : Denis Suisse-Guillaud ou Frédéric Charvet : 04 72 84 53 81

Bientôt un nouveau site Internet pour le CFAL !

Mais dès maintenant, vous pouvez télécharger:

- La décision ministérielle du 4 septembre 2008
- Le compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2008
- La carte du tracé d'étude du CFAL nord
- La carte des hypothèses de passage au Sud
- Le verbatim des débats du « mini-grenelle du CFAL Nord »

www.rff-cfal.info

